



# VOUS ÊTES ICI

## Règlements et consignes de sécurité

- Un billet quotidien ou un abonnement saisonnier est obligatoire pour utiliser les pistes et sentiers du Club Rendez-vous St-Georges.
- Le skieur ou raquetteur reconnaît que la pratique de ce sport comporte des risques dont il doit être conscient et qu'il est en bonne condition physique pour le pratiquer. Il accepte les risques et assume l'entière responsabilité pour tout dommage matériel ou corporel résultant des dits risques et dangers.
- Il est interdit d'emprunter tout autre sentier ou piste que ceux balisés et indiqués sur la carte et spécialement ceux identifiés FERMÉS.
- Le skieur ou raquetteur doit respecter l'heure d'ouverture et de fermeture des pistes et sentiers indiquée à l'accueil du Club. Tout contrevenant circulant en dehors de cette période assumerait les frais occasionnés pour son sauvetage, premiers soins et évacuation.

5 janvier 2017